

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 novembre 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVÉAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Norman PANTER, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marc ESNAULT, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Jocelyn MINATCHI, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (Pouvoir à Nathalie VASSEUR), Alice SEBBAG (Mohammed ZAOUI), Eléonore MORENO (pouvoir à Michelle BOUCHON), Laurence MOLINARI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Naïma FERROUJJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Frank CHAUVÉAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Norman PANTER), Jérémy SIMON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA) Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 29

représentés : 10

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Michelle BOUCHON est élue secrétaire.

Monsieur Stéphane COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 14627

MOTION DE SOUTIEN AUX USAGERS DU RER C FACE A LA REDUCTION DU PLAN DE TRANSPORT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la décision de la SNCF de procéder à la suppression de 19 trains par jour sur le RER C en réalisant une réduction de son plan de transport,

CONSIDERANT que ce projet intervient dans un contexte de pénuries de conducteurs de trains que l'entreprise n'a pas anticipé par un plan de recrutement et de formation ambitieux,

CONSIDERANT la réduction déjà inacceptable du plan de transport, sans conformité avec les engagements contractuels qui lient la SNCF à Île-de-France Mobilités. Ces suppressions ayant été justifiées par la pandémie de Covid-19 et n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation à l'aune de la levée des restrictions sanitaires et à la reprise du trafic voyageurs,

CONSIDERANT que la politique de la SNCF poursuit une logique de rentabilité au détriment de la mission de service public qui lui est dévolue, ce qui a pour conséquence de privilégier le trafic Grandes Lignes qui ont bénéficié par exemple d'une opération spéciale « 500 000 billets Ouigo à 19 euros » tandis que de nombreux RER sont supprimés,

CONSIDERANT que le changement climatique s'accroît, et que les effets dévastateurs sur l'environnement et sur les activités humaines est de plus en plus perceptible, avec des atteintes irrémédiables comme l'ont illustré les incendies estivaux exceptionnels des mois de juillet et août 2022,

CONSIDERANT que le réseau RER contribue à lutter contre ces dérèglements en offrant aux usagers un moyen de locomotion collectif et durable, dont l'impact carbone est particulièrement faible, et qu'il s'agit d'encourager et de développer encore davantage,

CONSIDERANT que ce réseau est indispensable à la vie familiale et professionnelle des Génoméfains en facilitant les trajets domicile – travail au sein d'une région particulièrement touchée par les embouteillages automobiles générateurs de stress et de pollution atmosphérique,

CONSIDERANT enfin que le RER contribue à l'attractivité de notre ville, de ses commerces et de ses entreprises en facilitant la desserte de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT la pétition « Suppression de trains sur le RER C : C'est NON ! » lancée par la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois qui a recueilli à ce jour 1100 signatures,

APRES EN AVOIR DELIBERE

TEMOIGNE sa solidarité à l'endroit des usagers, et particulièrement des plus de 7000 Génovéfains et Cœur d'Essonnien(ne)s qui se rendent en gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, qui voient leur quotidien impacté par ces mesures qui mettent à mal la qualité du service au public

AFFIRME que la réduction de 19 trains par jour du plan de transport assuré par la SNCF déroge à ses obligations contractuelles qui la lie à Île-de-France Mobilités, et dégrade de façon importante les conditions de transport et de déplacement des usagers du RER C

DEMANDE un rétablissement rapide d'un trafic conforme au contrat, et des mesures de dédommagements proposées aux usagers dont le quotidien est une nouvelle fois dégradé

REAFFIRME son soutien au rail et au RER qui doivent devenir une priorité politique au regard des investissements nécessaires dont ils doivent bénéficier, et de l'importance stratégique des transports collectifs et durables dans un monde confronté aux effets du dérèglement climatique

PRECISE que la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois demeure aux côtés des usagers et qu'elle condamne les décisions unilatérales de la SNCF tant pour la réduction du plan de transport que la fermeture de nombreux guichets de gares encore récemment, qui contribuent à affaiblir le service public

VOTE

Pour : 39
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération